

OBJET :
**Adhésion à un groupement de
commandes relatif à
l'exploitation des installations
de chauffage, eau chaude
sanitaire, traitement d'eau,
climatisation et ventilation**

Délibération n° 2024 - 12

Nomenclature actes :

1. Commande publique

1.7.4 Autres

Nombre de membres

| | |
|---------------|-----------|
| En exercice : | 15 |
| Présents : | 12 |
| Représentée : | 1 |
| Excusée : | 1 |
| Absente : | 1 |

Le **6 mars deux mille vingt-quatre**, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or dûment convoqué s'est assemblé salle de l'espace culturel à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sous la Présidence de **Monsieur Patrick GUILLOT**.

Date de convocation du conseil d'administration : **le 29 février 2024**

Etaient présents : Patrick Guillot, Philippe del Vecchio, Monique Laugier, Elisabeth Rivard, Corinne Brun, Magali Philit, Xavier Lateltin, Michelle Berthon, Marie-Thérèse Picon, Marie Stehly, Alain-Claude Janin, Michel Lombardot.

Etait représentée : Irène Biseau par Elisabeth Rivard.

Etait excusée : Béangère Papin.

Etait absente : Véronique Doré.

Marie-Thérèse Picon a été désignée secrétaire de séance.

Le CCAS de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ainsi que certaines communes à proximité géographique ont souhaité renforcer les pratiques de mutualisation entre collectivités en matière d'achat, via un groupement de commandes, notamment, dans le domaine de l'exploitation technique des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation de leurs bâtiments communaux.

A ce titre, en 2020, elles ont signé un contrat d'exploitation afin de grouper leurs achats de contrats d'exploitation pour leurs installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation. Ce dernier prend fin le 31 décembre 2024.

Par conséquent, il convient de renouveler ce contrat d'exploitation.

Dans ce cadre, il vous est donc soumis un projet de convention ayant pour objet de constituer un groupement de commandes de contrats d'exploitation technique des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation des bâtiments des membres.

Les membres potentiels de ce groupement sont les suivants :

- Albigny-sur-Saône
- CCAS d'Albigny-sur-Saône
- Cailloux-sur-Fontaines
- CCAS de Cailloux-sur-Fontaines
- Couzon-au-Mont-d'Or
- CCAS de Couzon-au-Mont-d'Or
- Curis-au-Mont-d'Or
- CCAS de Curis-au-Mont-d'Or

- Genay
- CCAS de Genay
- Montanay
- CCAS de Montanay
- Neuville-sur-Saône
- CCAS de Neuville-sur-Saône
- Syndicat Intercommunal de la gendarmerie
- Syndicat Intercommunal du lycée Rosa Parks
- Rochetaillée-sur-Saône
- CCAS de Rochetaillée-sur-Saône
- Saint-Cyr-au-Mont d'Or
- CCAS de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
- Saint-Germain-au-Mont-d'Or
- CCAS de Saint-Germain-au-Mont-d'Or
- Sathonay-Camp
- CCAS de Sathonay-Camp
- Sathonay-Village
- CCAS de Sathonay-Village
- Fontaine-sur-Saône
- CCAS de Fontaine-sur-Saône

Le coordonnateur du groupement est la commune de Neuville-sur-Saône.

Il vous est donc proposé :

- **D'approuver** la convention constitutive de groupement de commandes relatives à l'exploitation d'installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation des bâtiments des membres, dont le projet est annexé à la présente,
- **D'autoriser** M. le Président à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces et actes y afférant.

Saint-Cyr-au-Mont d'Or, le 6 mars 2024

**Le président du CCAS,
Patrick GUILLOT**

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en préfecture le :

Et mis en ligne le :

25 MARS 2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.